

Un combat inégal ...

Comment agir sur la stratégie d'une grande société multinationale ? On est pris de vertige devant l'importance des enjeux, mais aussi la distance entre les décideurs et ceux qui en subissent les effets.

Brésil, Argentine, Mexique, Inde : ces quatre pays ont été ou sont confrontés à IBM, le géant mondial de l'informatique (L'Hebdo 2.10.86). L'entreprise américaine, qui domine largement un secteur économique toujours plus vital, ne veut pas voir d'immenses marchés lui échapper. A l'inverse, les pays du tiers monde en voie de "décholler" du sous-développement veulent acquérir et promouvoir une industrie informatique indépendante. Aux mesures protectionnistes et aux tentatives gouvernementales de faire partager le savoir répondent le boycott (fermeture d'usine et départ du pays) et les pressions politico-économiques.

Campagne d'opinion, grève d'achat, groupe de pression à l'Assemblée générale des actionnaires : on commence à connaître ces nouveaux moyens d'action. L'UITA, syndicat international de l'alimentation, a mis en oeuvre avec succès des grèves dans un pays pour faire aboutir des revendications dans un autre pays. La campagne américaine contre

Nestlé et sa politique alimentaire dans le tiers monde (lait en poudre) a connu un retentissement mondial et impliqué l'OMS. Elle a donné naissance dans notre pays à la CANES, qui regroupe les actionnaires de Nestlé désireux de surveiller l'éthique de l'entreprise, puis à CH+6, organisme d'information sur la présence économique suisse à l'étranger, cette sixième Suisse (voir DP 820).

L'affrontement d'IBM avec les pays avancés du tiers monde ne concerne pas que ceux-ci. L'intérêt de la Suisse ou de l'Europe n'est ni dans l'hégémonie de "Big Blue" (comme les Américains la surnomment) ni dans l'échec des stratégies de développement nationales. Par son ampleur même, sa philosophie d'entreprise très sophistiquée et empreinte d'humanisme, IBM n'est par ailleurs pas insensible aux pressions susceptibles de dégrader son image de marque et de faire baisser le cours de son action. Reste que, comme toute action, celle qui entend influencer la politique d'une société multinationale doit se fixer un objectif clair et à court terme, organiser ceux qui ont un intérêt à y contribuer et définir une stratégie crédible désignant l'adversaire.

(suite au verso)

... POUR LEQUEL LES ARMES RESTENT A INVENTER

(fb) Pour présenter Saul Alinsky, on est tenté d'aligner les paradoxes : un révolutionnaire (américain de surcroît) qui obtient des centaines de milliers de dollars de fondations patronales pour financer ses activités ; un activiste qui ne recule pas devant les moyens de pression les moins convenables et pourtant authentique démocrate ; un Machiavel de gauche... C'est plus simplement un homme qui a voué sa vie à l'organisation des déshérités, des bidonvilles de

Chicago au ghetto noir de Rochester. Il est à l'origine d'un courant du travail social (d'autres diraient de l'agitation) fondé sur l'organisation d'une communauté (ethnique, sociale, géographique ou autre) par la prise de conscience de ses intérêts et sa constitution en un pouvoir à même de s'imposer ; aux Etats-Unis et en Europe, de nombreux centres enseignent ou appliquent les méthodes développées par Alinsky.

(suite au verso)

L'UDC bernoise interdit depuis 1977 à ses élus de rester plus de seize ans en fonction. Les conseillers nationaux Heinrich Schnyder et Fritz Hoffmann (élus en 71) ne pourront donc plus se présenter sur les listes du parti aux prochaines élections nationales.

Seules vingt et une communes du canton de Berne ont un parlement élu. Dans toutes les autres, le pouvoir législatif est encore confié à l'assemblée communale, qui regroupe en principe tous les citoyens. Il s'agit plus d'un choix que d'une question de nombre : si La Neuveville (3500 habitants) a un parlement élu, certaines communes de plus de 10'000 habitants en sont restées au système de l'assemblée.

EN BREF

Dans la *Nouvelle revue de Lausanne* du 13 septembre, José Bessard proposait de relever à 150'000 le nombre de signatures requises pour une initiative populaire, "pour éviter les élucubrations". Dans le même ordre d'idées, le groupe radical des Chambres fédérales a demandé, par voie de motion, que l'on double le temps d'examen pour les initiatives répétitives.

Le tir à la corde est-il un sport uniquement réservé aux hommes ? Des vingt-cinq nations qui le pratiquent, trois - dont la Suisse - s'opposent toujours à la participation des femmes.

Un combat inégal ...

(suite)

La différence avec un mouvement de quartier en lutte contre un promoteur, c'est évidemment l'échelle, au sens cartographique du terme, qui rend beaucoup moins immédiate la perception des causes et des effets.

A l'organisation multinationale des entreprises doit répondre l'organisation multinationale des salariés et consommateurs, préoccupés des conditions économiques et sociales de l'activité industrielle, de son impact sur l'environnement et sur l'équilibre mondial. C'est l'une des convictions que l'on peut retirer à la lecture de l'oeuvre d'un orfèvre en matière de lutte socio-économique, Saul Alinsky (voir encadré). Après avoir collecté des procurations d'actionnaires afin de porter la lutte du ghetto de Rochester au sein même de l'assemblée générale de Kodak (fleuron de cette ville), il entrevoyait le rôle de levier que pourrait jouer une organisation regroupant un portefeuille diversifié de "droits de vote". Par le jeu des participations croisées des entreprises, il y a là tout un nouveau terrain d'action(s) sur lequel nouer l'alliance des classes moyennes et des défavorisés.

D'ici là, IBM continuera de faire régner sa loi et son ordre partout dans le monde.

FB

... POUR LEQUEL LES ARMES RESTENT A INVENTER (suite)

Il y a de la truculence dans les récits de 30 ans de luttes diverses qui apparaissent aux détours de son "Manuel de l'animateur social" (éd. du Seuil, coll. Points) ; le titre original, "Rules for radicals", aurait aussi bien pu être traduit par "Manuel du révolutionnaire". D'un pragmatisme sans faille, son action est sans concession, qui vise toujours à exercer sur l'adversaire une pression suffisante pour l'amener au compromis. Pour atteindre l'objectif fixé, toujours très concret et dirigé sur une cible individuelle clairement identifiée, tous les moyens sont bons - des rats crevés déposés chez un propriétaire immobilier aux manifestations dans le voisinage ou auprès de la famille de celui qu'il faut faire céder, en passant par la menace de perturber une banque par des ouvertures et fermetures incessantes de comptes pour l'amener à user de son influence sur telle entreprise.

Rien à voir avec la création d'un comité bidon, mais au contraire un immense effort de conscientisation et de mobilisation. Alinsky appelle à l'action à partir du monde tel qu'il est et des hommes tels qu'ils sont, en bannissant tout romantisme. Une prodigieuse leçon d'efficacité au service du mouvement social, qui n'oublie pourtant ni le rire ni la fête.

OPERATIONS D'INITIES

M. Meyer au pilori

(ag) Le Conseil des Etats à une large majorité a décidé de réprimer désormais en droit suisse les opérations d'initiés. On désigne de ce terme les opérations de celui qui, placé à l'intérieur d'une société et qui, comme tel, dispose d'informations non publiques, en use pour son enrichisse-

ment personnel, en général par le jeu de la bourse. On sait qu'il a fallu une très forte pression américaine pour que la Suisse accepte d'abord, par convention, d'autoriser l'entraide judiciaire sur cet objet. Mais l'entraide n'est justifiée en principe que lorsque le délit est punissable, aussi, en droit national. D'où le deuxième pas aujourd'hui franchi, la modification du droit suisse.

On se souvient qu'au moment du rachat d'Hermes par Olivetti, le PDG Meyer avait vendu à l'acheteur un paquet d'actions important dont il

était détenteur à titre personnel. Le bénéficiaire fut coquet et choquant au moment où l'on savait que la fusion allait entraîner des pertes d'emplois dans l'entreprise dont il avait la responsabilité première. M. Meyer avait toujours contesté qu'il se fût agi d'une opération d'initiés. C'était une négociation de rachat, disait-il. Or Mme Kopp dans le débat a désigné l'affaire Hermes - Olivetti comme un exemple d'opérations d'initiés en Suisse. M. Meyer va-t-il déposer plainte contre la Conseillère fédérale ?

Sous les décombres

(ag) Le peuple lausannois a écarté un mauvais plan d'urbanisme. Il l'a fait à une majorité assez franche pour que le résultat n'ait pas tenu à l'humeur de quelques "Neinsager". Par ce vote il a désavoué la majorité politique, celle de la Municipalité et celle du Conseil communal, ce qui à Lausanne n'est pas exceptionnel, mais surtout il a éconduit les associations semi-officielles, style ADIL ou CIURL que le pouvoir radical avait abusivement entraînées dans cette galère. Défaite donc des notables qui raisonnaient en termes d'influences, de relations ou d'investissements, mais qui n'avaient guère le souci de l'urbanisme.

Erreur aussi d'avoir voulu constituer une majorité avec l'Action nationale. L'AN est un groupe de pression sur un sujet, hélas, précis ; elle ne tient pas en main un groupe de citoyens homogène. Gagner au Conseil avec l'appui de l'AN et provoquer le référendum, c'était prendre un risque. Le résultat est connu. L'analyse des scrutins lausannois l'enseigne : sur des objets de cette importance, il est indispensable de réunir une majorité large. Est-ce possible demain ?

Le programme issu de la campagne référendaire

La campagne d'opposition a dégagé les grandes lignes d'un programme qui pourrait réunir une majorité large. Il porterait sur les points suivants.

1. Transports publics. Il y a unanimité pour faire de la Gare du Flon une gare régionale, concentrant les transports régionaux. Large accord pour lui donner des dimensions suffisantes, ce qui implique une emprise plus large sur le terrain (immeuble administratif du LO, et aussi meilleure liaison avec le TSOL dont l'aboutissement est discutable).

2. Circulation. Large accord pour séparer dans la vallée, au niveau du sol, les circulations piétonnières et motorisées ; pour concentrer sur une seule chaussée la circulation voiture, à l'exception des dessertes, afin de réserver une zone suffisante à valoriser et à aménager pour le commerce et le logement.

3. Logement et activités commerciales. C'était un des enjeux de la campagne. Après le verdict, chacun pourrait se rallier à la construction de logements. Le logement est une condition d'animation du quartier ; partout, au centre ville (Palud, Cité), on cherche à le réintroduire. La logique veut qu'il en aille de même sur un espace aussi vaste. Pour les autres modes d'occupation, personne n'a contesté l'importance des activités commerciales et artisanales ; seule la nécessité d'une nouvelle très grande surface n'est pas acceptée.

La limitation du parcage est souhaitée en fonction de deux facteurs : impact sur la circulation et les transports publics, et aussi présence proche du parking de Montbenon qui n'est pas saturé.

Ajoutons encore que la concentration des moyens de transport valorise d'autant le terrain et orientera le site vers des activités plus "haut de gamme".

4. Il faut considérer comme acquis l'attachement des Lausannois à la vue sur le Jura depuis le Grand Pont. Il vaudrait toutefois la peine de faire un exercice sur la détermination des zones où une construction en hauteur serait possible. De ce point de vue, la suggestion de construire une deuxième tour, moderne, à Bel Air, est intéressante.

Un programme du type de cette esquisse est susceptible de rencontrer un large accord politique. Ensuite viendrait la partie créative. L'ordre de mise en oeuvre devrait être : gare et circulation, puis, en un deuxième temps : zone Bel Air et zone sud.

Le rôle du syndic

Pour l'avenir, il faut souhaiter que le syndic de Lausanne qui a un tempérament de conciliation mette, sans perdre une minute, son monde au travail. On s'excusera de le faire descendre de son Olympisme ; mais les conditions d'une réussite sont réunies. Au-delà des humeurs et des tentations de laisser pourrir la situation, il faut au plus vite rassembler les bonnes volontés. En trois ans, d'ici à la fin de la législature, un nouveau plan peut être mis sous toit ou, vu le site, sous terrasse.

(jd) La réaction des dirigeants du football suisse, à la suite des deux émissions des TV alémanique et romande, est pitoyable. Ces messieurs, qui ont décrété la loi du silence sur les pratiques financières et commerciales du "football d'élite", comme ils disent, ne supportent pas qu'on soulève le voile. A vrai dire, on comprend leurs craintes ; le bilan dont ils peuvent se prévaloir n'est guère brillant : incapacité d'organiser un championnat simplifié et attrayant, clubs au bord de la faillite, politique des salaires et des transferts sans proportion avec la qualité des joueurs et du spectacle.

Pour l'instant les dirigeants n'ont pas apporté le moindre fait concret qui vienne démentir les révélations de la TV. Ils se sont contentés de menaces et d'invectives. Un mauvais signe quant à la qualité de leur dossier. L'accusation de manipulation lancée par André Luisier, président du FC Sion, et Roger Schorer, fait sourire.

FOOTBALL CONTRE TV

Lamentable !

Le fin renard du *Nouvelliste* ne réussira pas à se faire passer pour un naïf. En fait Luisier est préoccupé par les dimensions financières que prend le football suisse ; son club ne peut plus suivre le rythme. "Temps Présent" était pour lui l'occasion de sonner l'alarme. Mais une fois le pavé lancé, il recule et tente de faire porter le chapeau à la TV, attitude d'autant plus comique que, et nous le savons de source sûre, les deux intéressés étaient parfaitement au courant du but et du contenu de l'émission.

A noter l'attitude prudente de la plupart des journalistes sportifs de la presse écrite. On peut pourtant supposer qu'ils en savent long sur le sujet. Mais l'information n'est pas venue d'eux, voués qu'ils sont à mettre en scène et à faire mousser le spectacle football et non à en démonter les mécanismes. C'est probablement ce que le président de la Ligue nationale entend par "promotion du football helvétique".

(mam) La presse romande ne s'intéresse plus guère à la vente de Pilatus PC-7 et PC-9, ces avions "civils" qui peuvent se révéler d'excellentes machines de guerre et ne devraient en aucun cas être exportés vers des pays où règnent des tensions militaires. C'est ce qu'a tenu à rappeler le Groupe de travail pour le contrôle des armements et l'interdiction des exportations d'armes (ARW) dans une conférence de presse tenue le mois dernier à Zurich.

Ce groupe est né de la campagne en faveur de l'initiative visant à interdire les exportations d'armes, refusée de justesse en 1972 (différence de 7787 voix). L'année suivante, la Confédération se dotait d'une loi qui interdit toute vente de matériel de guerre aux pays en conflit ouvert ainsi qu'à ceux où règnent de graves tensions. Or, constate l'ARW, la pratique tend à vider cette loi de son contenu. L'exemple le plus frappant reste le PC-7, présenté comme un avion civil mais qui peut servir à des reconnaissances militaires, voire à des bombardements rapprochés. Sa maniabilité le rend particulièrement efficace au-dessus des terrains accidentés.

UNE HISTOIRE OUBLIÉE

Suite à la vente de PC-7 à la Turquie, notre confrère *Le Matin* avait produit un prospectus publicitaire de la firme Pilatus à Stans qui vantait les qualités militaires de l'avion et recommandait certains accessoires comme des tubes lance-roquettes. Saisi de l'affaire, le Conseil national avait refusé par 95 voix contre 39 d'interdire l'exportation.

Aujourd'hui, Pilatus se prépare à livrer 120 exemplaires du nouvel appareil PC-9, notamment à l'Arabie Saoudite et à la Birmanie, un pays qui ne peut pas être considéré comme exempt de tensions militaires.

L'ARW a présenté le livre de l'écrivain Manfred Züfle "L'histoire disparue"⁽¹⁾, un pamphlet écrit dans le but avoué de relancer la discussion et d'aboutir un jour ou l'autre à une interdiction de vente. Dommage que les journaux romands ne s'intéressent plus à cette affaire, il est vrai qu'entre temps certains titres ont quasiment renoncé au journalisme d'investigation.

(1) *Die verschwundene Geschichte*, édité par l'ARW, Bâle, 77p. 11.40 Fr.

NUCLEAIRE

Par ici la sortie

(y) Importée du Nord par quelques bonnes âmes vertes et divers écolos catégoriques, l'idée de l'abandon du nucléaire fait son chemin en Suisse. Elle progresse plus vite dans l'opinion, fortement ébranlée par Tchernobyl, que chez les élus qui savent, eux, dominer leurs émotions. N'empêche que l'idée de renoncer progressivement au courant d'origine nucléaire, qui n'avait pu traverser que de mauvais esprits, tient désormais de l'hypothèse de travail. Pour des gens aussi peu suspects de précipitation que des ingénieurs, des conseillers d'Etat, et même nos Sept Sages.

Le Conseil fédéral a commandé des scénarios, que les experts de la Conception globale de l'énergie n'avaient pas osé envisager : que serait la Suisse sans nucléaire demain, en l'an 2000, en 2010, ou dans 40 ans ? Que peut vouloir dire l'abandon-dès-que-possible demandé par l'initiative populaire socialiste-écologiste qui démarre la semaine prochaine ?

D'ici la publication des scénarios, attendus pour fin 87, et plus encore d'ici la votation sur l'initiative précitée et celle, déjà lancée, demandant un moratoire d'une durée indéterminée, les esprits auront encore évolué. Et dans le bon sens sans doute. Voyez l'idée du moratoire, qui avait tant choqué au moment de l'initiative Meizoz, déposée il y a bientôt dix ans, le 1er décembre 1976 ; cette même idée fera une large majorité - tout comme celle du renoncement à la centrale de Kaiseraugst, à laquelle plus grand monde ne croit, sans oser encore le dire.

Parallèlement, dans les années à venir, les notions de démantèlement, de non-remplacement, de sortie du nucléaire, se banaliseront. Les budgets iront davantage au "plombage" définitif des centrales qu'à la construction de nouveaux réacteurs, davantage au stockage des déchets qu'à l'achat de combustibles fissiles. Restera le Parlement, qui n'est pas prêt de virer sa cuti nucléaire. Il n'acceptera de rejoindre l'opinion que sur pièces, c'est-à-dire sur docu-

ments émanant des meilleures sources. Ce n'est pas un rapport d'INFRAS, ce bureau d'ingénieurs truffé de socialistes, qui va suffire à convaincre les députés de tenter "l'aventure du non-atome". Il faudra au moins les résultats de simulations dessinant les conséquences de l'abandon du nucléaire, et les solutions de remplacement.

A ce niveau, il faut bien le dire, la session extraordinaire que viennent de tenir les Chambres fédérales n'incite pas à l'optimisme. Car enfin, si comme tout le monde s'est plu à le répéter, l'énergie la moins chère et la plus propre est bien celle qu'on épargne, les députés auraient dû motionner à fond - et non seulement laisser passer un postulat par-ci par-là - en faveur des économies d'énergie. Au lieu de cela, on a (re)dit non, et pour longtemps sans doute, à la loi sur l'électricité proposée en décembre 79 par Gilles Petitpierre, et relancée par la socialiste argovienne Ursula Mauch, qui a tout juste convaincu une douzaine de bourgeois - dont certains pour la première fois, tels les PDC Oehler et Ruckstuhl (de Saint-Gall), les radicaux Nef (SG) et Schüle (SH) ou encore l'UDC thurgovien Rutishauer.

Alors quoi ? Le Parlement laisse faire des scénarios, multiplie les vœux pies en matière d'économies d'énergie, fait mine de s'intéresser aux énergies-renouvelables-hélas-peu-prometteuses, et n'entreprend rien pour contraindre, c'est-à-dire pour libérer (cf édito DP 834), ni pour rechercher du nouveau - hormis dans le secteur du "nucléaire portatif" à la Seifritz et consorts.

La prise de conscience d'une bonne partie de la population contraste avec l'incohérence parlementaire. Laquelle, d'ailleurs corrigible, surprend moins que l'incroyable rigidité des promoteurs de l'énergie nucléaire. Eux, ils ne craignent pas de montrer que Tchernobyl ne leur a rien appris, en matière de relations avec le public en tout cas : à Mühleberg, seules les poussières radioactives s'échappent ; les informations en revanche ne fuient pas. Et quand elles sortent enfin, elle sont soigneusement filtrées, comme au temps de la censure et de l'ennemi intérieur.

ENERGIE : ALORS QUE LES DEPUTES "PINAillent" On invente des solutions

(jd) Dans un précédent article (DP 834 - Moins d'Etat, plus de contraintes) nous avons évoqué la nécessité d'une intervention de l'Etat pour résoudre certains problèmes majeurs auxquels les sociétés contemporaines sont confrontées. L'appel à la conscience individuelle ne suffit pas; il s'agit de créer les conditions d'un changement de comportement.

Le néo-libéralisme à la mode mais aussi, il faut le reconnaître, l'agacement des citoyens face aux pratiques trop souvent tâillonnes et bureaucratiques de l'administration, ne facilitent pas le recours à l'action de l'Etat; on soupçonne immédiatement de nouvelles brimades, des limitations accrues à notre liberté d'agir.

Le législateur, c'est vrai, fait preuve de peu d'imagination lorsqu'il décide des formes de l'intervention publique; la législation fonctionne encore largement à l'interdiction et à l'obligation. Un paradoxe quand on sait que les partis qui dominent largement le Parlement et le Gouvernement sont ceux qui prônent le moins d'Etat.

Pourtant d'autres moyens existent, plus souples, moins contraignants, qui jouent plus sur la logique économique des particuliers et des entreprises que sur le commandement. Ainsi la taxe d'orientation (Lenkungsabgabe), une manière de renchérir un comportement et de dégager des moyens financiers pour promouvoir l'objectif poursuivi.

A titre d'exemple, le modèle élaboré par l'association Plenar pour contribuer à diminuer la consommation de chaleur et d'électricité. Le principe: taxer les agents énergétiques afin de constituer un fonds destiné à financer les investissements nécessaires dans les immeubles d'habitation, l'industrie, l'artisanat et le commerce; une partie de la somme amassée sera restituée aux ménages pour compenser le coût supplémentaire occasionné par la taxe, mais la ristourne est calculée sur une consommation modérée - 120 kWh pour la chaleur et 40 kWh pour l'électricité par an et par personne, soit une somme de 130 francs.

Les auteurs du modèle partent de prémisses solides, à savoir les résultats récents de plusieurs recherches qui tous convergent: le potentiel technique d'économie d'énergie est considérable, mais il faut en payer le prix. La mise en oeuvre de ce modèle n'implique pas des coûts élevés de contrôle et d'administration. L'action peut être limitée à une quinzaine d'années, le temps nécessaire à l'adaptation de l'équipement et des bâtiments. A l'image du programme d'impulsion, on peut imaginer d'engager pour cette action de durée limitée des experts et des techniciens privés.

Les auteurs du modèle estiment que grâce à ce mécanisme les investissements destinés à économiser l'énergie s'élèveront à 6 milliards par an - actuellement un milliard - la consommation de mazout devrait diminuer de 250'000 tonnes chaque année et celle d'électricité baisser de 3% annuellement.

Taxes sur les agents énergétiques

| | Consommation annuelle 1985 | | Taxe | Rentrées en mio |
|--------------------|----------------------------|------------|------|-----------------|
| Mazout | 76 TWh | 22 ct/kg | | 1520 |
| Electricité | 41,4 TWh | 2 ct/kWh | | 828 |
| Gaz | 14,7 TWh | 1,5 ct/kWh | | 220 |
| Charbon | 5,8 TWh | 2 ct/kWh | | 87 |
| Chaleur à distance | 2,6 TWh | 0,2 ct/kWh | | 5 |
| Total annuel | | | | 2660 |

Affectation du produit des taxes

| | Mio de fr./an |
|-----------------------------------|---------------|
| Total | 2660 |
| Ristourne aux ménages | 820 |
| Contributions aux investissements | 1500 |
| Contrôle des appareils | 70 |
| Contrôle et administration | 120 |
| Total des dépenses | 2510 |
| Réserve | 150 |

LES POINTS PRINCIPAUX DU MODELE

a) Le mazout, le gaz et la chaleur à distance à la production. L'administration fédérale des finances agit comme autorité de perception.

b) La ristourne aux ménages (locataires et propriétaires de leur logement) intervient annuellement sous forme de déduction sur le revenu imposable.

c) Les propriétaires d'une maison individuelle, d'un appartement ou d'une maison de moins de huit logements, l'industrie et l'artisanat peuvent obtenir des subventions d'investissement limitées au quart de la dépense. Le requérant doit fournir une comptabilité énergétique pour les cinq années précédentes, un plan d'assainissement et doit s'engager à poursuivre sa comptabilité après les travaux.

d) Les propriétaires institutionnels (assurances, fonds de placement, caisses de pension,...) ne peuvent répercuter sur les loyers que le montant de la ristourne encaissé par les locataires. D'où l'incitation

à procéder à des améliorations énergétiques.

e) Les requêtes sont adressées au Service cantonal de l'énergie qui les fait examiner par des experts. L'Office fédéral de l'énergie, en collaboration avec les organisations professionnelles, édicte des directives pour harmoniser le traitement des requêtes.

La Confédération institue un contrôle de tous les appareils électriques et des moteurs qui consomment plus de 100 kWh par année. Un prix de 20 millions récompense chaque année les six meilleurs appareils et le nom des 20 meilleurs est publié; cette somme doit être utilisée à l'abaissement du prix de vente des appareils primés.

Pour une période transitoire de cinq ans la Confédération peut prélever au plus 250 millions par an pour l'adaptation structurelle d'entreprises de taille importante qui souffrent de la concurrence étrangère du fait des taxes d'orientation.

DROIT DE REPONSE

(réd) Suite à l'article d'Ernst Bollinger paru dans DP 835, deux éditeurs romands, MM. Marc Lamunière, président, administrateur-délégué de 24 Heures société d'édition SA et Gérald Sapey, directeur et éditeur de la Tribune de Genève ont tenu, en vertu du droit de réponse, à faire paraître dans nos colonnes les deux textes ci-dessous :

L'article de votre correspondant, Ernst Bollinger, sur la "Presse quotidienne lémanique", publié dans votre édition du 9 octobre 1986, ne peut être laissé sans réaction. Bien que tout - nous disons bien tout - ce que ce "papier" contient soit totalement dénué de fondement, il ne nous appartient pas de corriger ce qui touche d'autres éditeurs, qui réagiront peut-être pour leur part. Mais, s'agissant du *Matin*, nous tenons à préciser que, contrairement aux insinuations de M. Bollinger, ses ventes nettes ont progressé de 11,6% en deux ans, marquant ainsi la plus forte avance de la presse romande quotidienne. Quant au supplément *Télé-Top-Matin*, les résultats réalisés jusqu'à ce jour dépassent nos prévisions les plus optimistes. Un mot encore sur les prévisions de M. Bollinger relatives au proche avenir des grands quotidiens romands, qui relèvent de la plus absurde science-fiction.

LE MATIN

Permettez-nous de vous exprimer notre étonnement à la lecture de l'article que Monsieur Ernst Bollinger a consacré à la presse quotidienne lémanique dans votre numéro du 9 octobre. Nous laissons naturellement à votre collaborateur la pleine responsabilité de ses "prédictions" quant à l'avenir de la presse romande. En revanche, concernant *Télé Top Matin*, le magazine de télévision que nous coéditons avec notre confrère lausannois, nous pouvons vous affirmer que nous sommes pleinement satisfaits de son succès auprès du public, puisque nos ventes du samedi ont progressé de 20%. C'est, vous en conviendrez, une belle performance pour une publication dont *Domaine Public* écrit qu'elle "est en train de perdre la bataille ..." A ce sujet, nous nous étonnons également que l'auteur, qualifié par d'autres de "spécialiste de la presse", n'ait pas jugé opportun de nous questionner, comme nous l'enseignons aux jeunes journalistes en première année de stage. En vous remerciant de bien vouloir porter ces lignes à la connaissance de vos lecteurs.

Gérald Sapey

PRIX A LA CONSOMMATION

Le mécanisme du cliquet

(y) Les consommateurs sont bien bons. Ils consomment à tout va, soutenant ainsi à la fois le produit national brut et la conjoncture, et cela même si les vendeurs ne consentent pas toutes les réductions que devraient provoquer à elles seules deux chutes importantes : celle du pétrole et celle du dollar.

En Suisse comme ailleurs, la consommation des ménages représente la principale composante de la demande intérieure. Autant dire que l'humeur plus ou moins dépensière des consommateurs exerce une influence déterminante sur la conjoncture, dont elle constitue d'ailleurs l'un des plus fidèles baromètres.

Ces dernières années, les consommateurs ont fait leur part. En termes réels, leurs achats de biens et de services ont certes progressé moins vite que l'ensemble du produit national brut en 1984 et 1985, mais la consommation des ménages reste le plus solide support de la conjoncture. Et cela semble devoir rester le cas au-delà du 1er octobre, échéance qui a provoqué un véritable boum sur les marchés des biens durables - comprenez les véhicules à moteur neufs sans catalyseur. En effet, d'après la plus récente des enquêtes sur les intentions d'achats, "l'indice du climat de consommation" demeure bon et la disposition à consommer se maintient à un haut niveau, quoique légèrement inférieur à celui du 1er trimestre de cette année, le plus optimiste de la décennie.

Là où le consommateur n'est plus roi

Le zèle des consommateurs est d'autant plus remarquable que les vendeurs ne vont guère à leur rencontre en répercutant les baisses spectaculaires enregistrées sur les marchés internationaux. La réduction du prix du pétrole, ainsi que la chute du cours du dollar devraient provoquer des réductions en chaîne sur les

tarifs aériens, les prix des agents énergétiques (en particulier du gaz, indexé sur le pétrole), des automobiles américaines, et finalement de l'ensemble des produits importés. Or ces derniers baissent d'autant moins vite qu'on se rapproche du consommateur final. Entre janvier et août de cette année par exemple, les prix des produits importés ont diminué de 8,8% au niveau de la vente en gros, et de 5,3% seulement chez les détaillants.

On retrouve là le mécanisme bien connu du cliquet ou, en termes moins imagés, le phénomène classique de la non répercussion intégrale des baisses de prix à l'importation, auquel correspond symétriquement la répercussion, généralement totale et immédiate, des augmentations. A chaque fois, les réductions de tarifs douaniers, les baisses de taux de change ou les chutes de cours des matières premières sont en partie confisquées par les importateurs, ou les revendeurs en Suisse, qui profitent de l'occasion pour procéder à de mystérieuses compensations - en fait pour améliorer leurs marges commerciales.

A noter que les importateurs-grossistes et autres détaillants sont en bonne compagnie. Les cafetiers-restaurateurs ont aussi l'art de monter les prix des consommations sous les prétextes apparemment les moins futiles, et de perdre ensuite la mémoire. On se souvient qu'en 1981 les "cartes" ont été réimprimées avec des hausses allant jusqu'à 10% ; justification alors donnée : l'augmentation des frais de chauffage et d'éclairage montés de 57% l'année précédente. Aujourd'hui ces mêmes frais sont à la baisse de 30,4% depuis un an (de 48,9% même pour le mazout), mais on n'entend plus rien.

Monsieur Prix fait ce qu'il peut ...

Pas étonnant, dans ces conditions, que le café crème figure en bonne place parmi les quelques 130 annonces reçues en un peu plus d'un

mois par le nouveau Monsieur Prix, Odilo Guntern, en service depuis le 1er juillet 1986. Comme de plus le Surveillant des prix n'a pas le droit d'intervenir sur les marchés où la concurrence est réputée jouer, les cafetiers-restaurateurs, qui émettent pourtant des recommandations de prix, ont encore de beaux jours devant eux - tout comme d'ailleurs les branches et professions concernées par la quasi-totalité des lamentations déposées au pied du mur.

Avec ou sans l'intervention de Monsieur Prix, les consommateurs sont bien bons de se contenter des miettes qui leur sont laissées, et de faire sans broncher leur devoir d'acheteurs de marchandises et de prestations de service. Avec les compliments des spécialistes de la comptabilité nationale et des observateurs de l'évolution conjoncturelle.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Erika Sutter-Pleines
Point de vue :
Jeanlouis Cornuz
Abonnement :
60 francs pour une année
15 francs jusqu'à fin 86
Administration, rédaction :
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél : 021 / 22 69 10
CCP : 10 - 15527-9
Composition et maquette :
Domaine public
Impression :
Imprimerie des Arts et Métiers SA

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses

Ici même, j'avais parlé de cet ouvrage lors de sa parution, en 83 ⁽¹⁾. Me plaignant de l'absence d'un index permettant de se retrouver facilement dans les trois tomes d'un ouvrage par nécessité assez touffu. Voici, en un volume, une réédition comprenant des index ! Je m'en suis fort réjoui ... Hélas ! L'élégance suggérerait de mettre ces index à la disposition des premiers acheteurs ; la correction commandait me semble-t-il de leur permettre de l'acquérir moyennant finance. Rien de tout cela, les amateurs auront le choix entre se contenter de la première édition désormais dépassée ou sacrifier les 90 francs nécessaires à l'acquisition du nouveau volume.

... Me plaignant aussi de certaines affirmations, qui me paraissaient à tout le moins aventureuses. Le prospectus annonçait nombre de corrections : je me suis reporté comme on pense au chapitre où l'un des auteurs mettait en cause le général Wille, l'accusant d'avoir suggéré au Conseil fédéral l'entrée en guerre de notre pays aux côtés de l'Allemagne ! - cela dans une lettre de 1915, où le brave général déclare expressément qu'il considère le maintien de la paix - *die Erhaltung des Friedens* - comme l'un de ses devoirs les plus sacrés - *eine unserer obersten Aufgaben*. Eh bien non : les auteurs persistent et signent... Faut croire que les méthodes de M. Werner ont passé par là !

Cérémonie religieuse à Paray-le-Monial, dans cette admirable église romane, l'une des plus belles à côté de Tournus, de Vézelay et d'Autun (pour m'en tenir aux bourguignonnes). Prière dite par le Saint Père ... Et les fidèles *applaudissent*. Après quoi, il n'y a plus qu'à tirer le rideau, Jésus Super-Star a triomphé ; ce monde est totalement désacralisé. Et dire qu'il m'arrive de reprocher

à mes gymnasiens de tout ignorer du christianisme !

Quant au *fond* du message pontifical ... La contraception, notamment ... Je sais bien que Jean-Paul II ne prétend pas encourager une natalité galopante, mais uniquement prôner la maîtrise de soi. Il ne peut ignorer cependant que c'est un voeu *pie* qu'il émet. Qu'à n'en pas douter, le meilleur moyen de lutter contre la pollution serait que l'homme ait suffisamment de foi pour marcher sur les eaux et voler dans les airs - et renoncer par là au gaspillage de l'énergie - mais que malheureusement, les choses étant ce qu'elles sont et l'homme ce qu'il est...

Je pensais au vieux Voltaire : "Vous avez fait un bien mauvais sermon sur l'impureté, ô Bourdaloue ! mais aucun sur ces meurtres variés et tant de façons... (soyons justes : Sa Sainteté a parlé également de la violence) sur ces rapines, sur ces brigandages, sur cette rage universelle qui désole le monde (...)" Philosophes moralistes, brûlez tous vos livres. (...)

Que deviennent et que m'importent l'humanité, la bienfaisance, la modestie, la tempérance, la douceur, la sagesse, la piété, tandis qu'une demi-livre de plomb tirée à six cents pas me fracasse le corps, et que je meurs à vingt ans dans des tourments inexprimables, au milieu de cinq ou six mille mourants, tandis que mes yeux, qui s'ouvrent pour la dernière fois, voient la ville où je suis né détruite par le fer et par la flamme, et que les derniers sons qu'entendent mes oreilles sont les cris des femmes et des enfants expirant sous des ruines (...)" (*Dictionnaire philosophique*, article *Guerre*)

JC

(1) Aux éditions Payot, Lausanne



RECYCLAGE DES DECHETS (1)

Vous brûliez ? dit la fourmi, Eh bien compostez maintenant

(*réd*) Nous vivons une ère de gaspillage, le constat est si évident qu'il est devenu banal de le répéter. Face à l'amoncellement des ordures ménagères, les usines d'incinération ne constituent au mieux qu'un pis-aller. Si l'idée du compostage - doublement profitable du point de vue énergétique et écologique - pouvait faire sourire il y a quelques années, on commence de plus en plus à la prendre au sérieux, ceci jusque dans les milieux officiels. Les exemples, une fois de plus, viennent d'outre-Sarine. Erika Sutter-Pleines a visité quelques "usines" de compostage. Elle nous livre cette semaine la première partie de son reportage.

(*esp*) Nous voilà partis de Genève pour l'Argovie, ce jeudi ensoleillé d'octobre : trois conseillères municipales, une députée, une militante, un conseiller administratif ; et de Neuchâtel nous rejoindra à Lenzbourg une déléguée de la Fédération romande des consommatrices.

Partout nous avons été reçus avec une gentillesse, un enthousiasme et une patience exemplaires. Les forêts couronnant les collines commençaient à se dorer et au-dessus de la brume légère vers la fin de l'après-midi, la blanche ligne des Alpes ressortait au loin, au-delà des haies, des rangées de peupliers, des étangs et des champs de maïs et de betteraves.

Seules, le soir, les longues files de voitures revenant de Zurich et de ses banlieues nous rappelèrent les problèmes de pollution qui nous touchent tous insidieusement.

Mais nous n'étions pas venus pour admirer le paysage ! Nous voulions voir de nos propres yeux (et sentir de notre propre nez !) trois lieux de compostage, à Seon près de Lenzbourg, à Murimoos (Argovie), à Wettswil (Zurich), et nous allions interroger une conseillère administrative dans la ravissante petite ville fleurie de Bremgarten, au bord de la Reuss.

Nos Confédérés avaient les uns et les autres été poussés par les mêmes motifs à étudier et à mettre sur pied un compostage municipal ou intercommunal :

- L'augmentation du volume des déchets.
- La hausse prochaine et importante des taxes d'incinération (actuelle-

ment environ à 58 fr. la tonne, plus 100 fr. de transport par tonne), augmentation due à la mise en place de l'épuration des fumées des usines d'incinération, imposée par la Confédération dans le cadre des mesures visant à diminuer la pollution de l'air.

- La nécessité de retourner à la terre une matière de qualité servant d'amendement principalement pour l'agriculture et accessoirement pour les jardins et les balcons privés.

Wettswil (syndicat de 6 communes, plus de 15'000 habitants) annonce 11 fr. de frais d'investissement par habitant pour la création d'une aire d'essai de 1900 m² pour les andains et 1800 m² pour l'aire de service (sans les machines) et 4.50 fr. par habitant et par an pour le fonctionnement (y compris la location du parc de deux machines de 120'000 fr. de valeur d'achat). Le compost d'un an est vendu 30 fr. le m³, à la mairie. Il est donné aux paysans s'ils viennent le chercher.

A Lenzbourg (Seon), 4000 m³, le parc de machines vaut 250'000 fr pour 7'200 habitants (première phase). La commune lève une taxe de 3 fr. dont le tiers va à la REPLA (organisme de planification régionale des investissements municipaux) et deux tiers au gérant. Prix de revient du m³ : entre 55 et 65 fr. y compris les frais de transport.

(à suivre)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le compostage s'effectue partout de la même façon (c'est la bonne vieille méthode Pain bien connue en Provence) : on broie des branchages (on ne hache pas, la machine travaille avec des marteaux et non avec des couteaux) et on forme des andains (très allongés) de 2 mètres de haut, qu'on retourne après 3 à 4 semaines. On les recouvre (afin d'éviter le dessèchement ou un trop grand apport de pluie) et on laisse reposer 6 à 8 mois.

Si le broyage est bruyant (mais très rapide), les andains dégagent peu d'odeur sinon celle de l'humus de forêt. Avouons que les andains de Murimoos (qui contiennent des déchets de faucardage - fauchage de plantes aquatiques - et des déchets de cuisine) ne sentaient pas si bon que ceux de Seon ou de Wettswil.

Aucun gaz n'est récupéré (l'intérieur d'un andain monte à 70°C au

début !). Mais la manutention est très simple. A Murimoos, pour 40'000 habitants, il faut une personne à mi-temps pour retourner les andains et broyer les arrivages. L'eau d'écoulement des andains (fortement chargée de lignine) est drainée et traitée avant de partir en station d'épuration. A Seon, elle sert à humidifier les andains.

Gestion publique ou privée ?

Toutes ces municipalités ont opté pour une gestion privée, après investissement par les communes. A Wettswil par exemple, le jeune entrepreneur-jardinier qui s'occupe du compostage à temps partiel avec ses deux ouvriers portugais, disait que pour l'instant il y perdait, mais que le but l'intéressait et qu'il poursuivrait jusqu'à ce que l'entreprise soit suffisamment rentable, étant entendu que le compost reste quasiment gratuit pour les agriculteurs (subvention indirecte).